Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le 16/01/2025

ID: 085-258502962-20250114-D002_BUR140125-D

D002-BUR140125

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze janvier à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

<u>Présents</u>: Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD,

Noël VERDON

Excusés : M. Patrice PAGEAUD

Date de convocation : 07 janvier 2025

Membres en exercice: 12

<u>Présents</u> : 11 <u>Votants</u> : 11

Convention de partenariat entre Nature et Vie de Vendée et Trivalis Pour une opération de collecte de pneus d'ensilage usagés

Vu la délibération D170-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que la profession agricole détient de nombreux pneus usagés servant à maintenir les bâches sur les silos d'ensilage notamment. Néanmoins, une fois ces pneus trop abimés avec le temps, leur évacuation s'avère nécessaire.

Considérant que Nature et Vie de Vendée est une association régie par la loi de 1901 ayant pour but de promouvoir le rôle de l'agriculture et des entreprises du monde rural sur l'environnement et le cadre de vie.

Considérant que Trivalis est le syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Vendée.

Considérant que Nature et Vie de Vendée et Trivalis ont décidé de s'allier pour organiser une collecte de pneus d'ensilage usagés sur le territoire vendéen dans un objectif de massification des pneus et d'un meilleur captage du gisement.

Considérant qu'une convention doit être établie entre Nature et Vie de Vendée et Trivalis afin de déterminer le rôle des parties concernant les modalités techniques et financières de cette opération de collecte.

Considérant que dans le cadre de cette convention, Trivalis s'engage à mettre à la disposition de Nature et Vie de Vendée les sites de transfert de Givrand, de Mouzeuil-Saint-Martin, de Saint-Prouant et de Foussais-Payré et autorise Nature et Vie de Vendée à utiliser le pont-bascule ainsi qu'une partie dédiée du site pour que les agriculteurs puissent y décharger leurs pneus.

Considérant que Nature et Vie de Vendée est chargé de l'organisation du planning de la collecte afin de gérer les flux de tracteurs et de camions sur les sites de transfert et de l'animation de la collecte ainsi que des relations avec l'entreprise recyclant les pneus d'ensilage usagés.

Considérant que la présente convention est conclue pour une durée allant du 13 novembre 2024 au 31 mars 2025.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver la convention de partenariat pour une opération de collecte de pneus d'ensilage usagés, cijointe, entre Nature et Vie de Vendée et Trivalis,

Autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Tél: 02.51.451.451 ~ Fax: 02.51.451.450

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le 16/01/2025

3°L0~~

D002-BUR140125

ID: 085-258502962-20250114-D002_BUR140125-DE

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve la convention de partenariat pour une opération de collecte de pneus d'ensilage usagés, ci-jointe, entre Nature et Vie de Vendée et Trivalis,

Autorise le Président à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président, Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).

Tél: 02.51.451.451 ~ Fax: 02.51.451.450